que, si les ouvriers voulaient qu'on examinât leurs réclamations, ils devaient ne pas abandonner le travail.

Les ouvriers ont continué à chômer, et ont refusé d'envoyer une délégation; à deux nouvelles reprises, le directeur a renouvelé sa demande ; les ouvriers ayant persisté dans leur première manière de voir, la machine à vapeur a été arrêtée à onze heures, et les 250 tisserands ont quitté l'atelier.

A une heure, la machine a été remise en marche, mais aucun ouvrier ne s'est présenté au travail.

Actuellement, sur 600 métiers de la Société anonyme, 450 seulement marchaient.

La direction ne s'attendait pas du tout à cette grève ; rarement, nous dit-on, une grève a été aussi inattendue.

— Les grévistes ont tenu une réunion à trois heures, à la Paix, boulevard de Belfort. Voici comment ils exposent leur situation :

« Depuis 7 à 8 mois, on leur a imposé une baisse de 2 centimes au mètre sur le prix de la façon. Ils ont subi cette réduction jusqu'à ce jour ; mais comme ils voient que les ordres affluent et qu'ils ne peuvent jamais arriver à produire assez, ils se sont donné le mot pour protester, aujourd'hui même contre une mesure qu'ils ont supportée trop longtemps.

» Ils n'ont pas voulu nommer de délégués de crainte que ceux-ci ne soient ensuite congédiés ».

A quatre heures, les 250 tisserands se sont rendus rue de Soubise, pour la paie. Ils marchaient par rangs de quatre. On ne signale aucun incident.

Les confirmations. — *Mgr Theuret a terminé ses* visites pastorales à Roubaix par la paroisse Saint-Sépulcre. Il y a administré le sacrement de confirmation, mercredi matin, à huit heures et demie. Les enfants ont été interrogés par M. le vicaire général qui s'est montré très satisfait de leurs réponses.

Sa Grandeur a ensuite prononcé une courte allocution dans laquelle il a exprimé sa satisfaction au sujet de la solide instruction qu'elle avait constatée par la série d'examens subis par les enfants de Roubaix, série dont la paroisse Saint-Sépulcre a été le digne couronnement.

En quittant Roubaix, Mgr Theuret s'est dirigé sur Croix en passant par l'église Saint-Pierre du Créchet.

Le concours hippique de Roubaix. — Les deux journées principales, dimanche 29 et lundi 30 mai, du concours hippique promettent d'être très brillantes. Tous les meilleurs chevaux-sauteurs de France et de Belgique sont inscrits. Les lauréats des concours de Nice, Paris, Bordeaux, Lyon, Gand et Bruxelles sont engagés.

Dans les concours militaires, il y aura plus de trente engagements. Les prix des Dames et couplés *pour gentlemens et celui du Club pour officiers seront* courus le dimanche 29, les obstacles auront 1 mètre à 1 m. 10 de hauteur et la rivière 3 mètres de largeur. Les prix de la Coupe et Veneurs pour gentlemens et celui de la commission pour officiers seront courus le lundi. Les obstacles plus nombreux seront composés d'obstacles doubles et triples et aussi de chasse. Pour le lundi 30, après le concours, est organisé un longchamps et défilé avec distribution de fleurs aux dames spectatrices.

Régates internationales. — Le club nautique *Trois Etoiles* organise des régates internationales pour le dimanche 12 juin.

Une rixe sanglante. — Mercredi, vers sept heures du soir, une dizaine de conscrits, portant la blouse traditionnelle et les rubans multicolores à la casquette, fêtaient le Conseil de révision par une promenade en voiture en ville.

Ils avaient fait de nombreuses stations dans les cabarets échelonnés sur leur route, et jusque-là tout s'était bien passé pour eux, lorsqu'ils descendirent dans un estaminet de la rue Blanchemaille. Ils y rencontrèrent des buveurs, avec lesquels ils se prirent de querelle.

Une rixe éclata, et les coups commencèrent à pleuvoir. De l'intérieur de l'établissement, le combat continua dans la rue, où la mêlée devint générale. Pendant plus d'une demi-heure, les deux camps luttèrent avec un acharnement sans égal. Le sang rougit les visages, les contusions succédèrent aux contusions, et les vêtements furent mis en lambeaux. Cette scène scandaleuse avait pour témoins plusieurs centaines de personnes.

Plus jeunes et moins solides que leurs adversaires, les conscrits durent abandonner le terrain, et s'enfuirent *dans le plus triste état.*

La police, prévenue trop tard sans doute, n'arriva sur les lieux que lorsque tous les combattants avaient disparu.

L'affaire de la rue Vaucanson. — Nous avons annoncé l'arrestation d'un nommé Wickmans, ouvrier rattacheur, comme inculpé dans une affaire de mœurs rue Vaucanson.

Wickmans, après avoir été maintenu pendant quatre jours, vient d'être mis en liberté, aucun grief sérieux n'ayant pu être relevé contre lui.

Les vols du Pile. — Nous avons fréquemment entretenu nos lecteurs des vols nocturnes commis au Pile. La police du 3e arrondissement vient de procéder, à ce sujet, à une triple arrestation : celle de Maria M... Hermance L... et Marie C... toutes trois inculpées de complicité dans ces vols — dont les auteurs principaux, les sieurs B... Edouard B..., Omer et D... Emile, sont actuellement en fuite.

Un accident rue d'Alger. — Un employé, M. Alexandre Verlyn, âgé de 43 ans, sortait de l'établissement Debar, mercredi vers sept heures et demie du soir, lorsque son pied glissa sur la bordure du trottoir : il perdit l'équilibre et tomba ; relevé par plusieurs personnes, M. Verlyn fut transporté dans un estaminet voisin où il reçut les soins d'un docteur : le pied droit était cassé. Le blessé a été reconduit à son domicile, rue de France.

Une scène de violence. — Dans l'après-midi de jeudi, la rue de France a été mise en émoi par une scène de violences qui s'est produite dans un estaminet. Un sieur L...., qui occupe une chambre dans cet établissement, était allé faire une demande d'argent à l'un de ses co-locataires, M. D... Refus de ce dernier. Sur ce, discussion, puis bagarre, au cours de laquelle M. D... fut blessé à l'œil d'un coup de talon.

La police fut appelée. A la vue de l'agent chargé de l'arrêter, L..., qui était absolument ivre et qui s'était retiré dans sa chambre, se rua sur lui et une nouvelle lutte s'engagea : celle-ci ne prit fin qu'à l'arrivée de deux autres agents immédiatement mandés au poste du pont Morel.

L... fut ligotté, déposé dans une voiture, puis écroué au dépôt de sûreté du 1er arrondissement.

Une petite fille qui se noie dans une cuvelle. — Un affreux accident s'est produit hier après-midi, vers cinq heures, dans la cour de chez M. Borezée, cabaretier, menuisier, à l'angle des rues Heltemann et du Brandeloir.

Mlle Borezée, âgée de 18 ans, était dans la cour avec sa petite sœur Claire, âgée de 2 ans, lorsqu'un client *vint lui demander une brosse.*

Elle laissa l'enfant dans la cour et se rendit à la cuisine.

Pendant ce temps, Claire Borezée alla vers une cuvelle contenant de l'eau de lessive, et tomba la tête en avant dans l'eau.

Quand Mlle Borezée revint quelques minutes après, *l'enfant avait cessé de vivre.* La cuvelle ne contenait qu'environ sept centimètres d'eau.

Un accident, rue de Lannoy. — Un accident s'est produit, mercredi matin, vers sept heures et demie, rue de Lannoy. Un marchand de légumes, François Dubocage, suivait cette rue, en poussant une charrette à bras, lorsque, par suite d'un faux pas, il tomba, et la marchandise fut éparpillée sur le sol; quelques passants s'empressèrent de porter secours au blessé, qui ne pouvait se relever; il avait la cheville démise. On le transporta dans un estaminet voisin, où il reçut des soins; il fut ensuite reconduit chez lui en voiture, hameau du Pile.

Un accident rue des Arts. — Une vieille dame, Louise Delannoy, demeurant dans une impasse de la rue des Arts, se trouvait au premier étage de sa maison. En descendant l'escalier, elle glissa et tomba. Dans sa chûte, elle s'est fracturé une côte et s'est fait des contusions multiples sur tout le corps. Elle a été transportée à l'hôpital.

Arrestation d'un expulsé. — Mercredi après-midi, la police a procédé, en son domicile, à l'arrestation d'un nommé Jules Detier, âgé de 28 ans, mouleur, demeurant rue Wagram, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Croix. — Nous avons rendu compte de l'exécution musicale qui a eu lieu dimanche, en l'église du Créchet. Dans ce compte-rendu, notre correspondant, en parlant d'un musicien qui a joué un solo de trombonne, l'a désigné par un prénom, contre lequel ce musicien proteste, il nous prie, en même temps, de le désigner sous son véritable nom de famille qui est Bermyn, Louis. Voilà qui est fait.

Leers. — *Une rixe grave entre ouvriers de ferme. — Un jeune homme blessé de trois coups de couteau.* — Quelques mois avant la moisson, les fermiers prennent à gages un nombre considérable d'ouvriers désignés sous le nom de piqueurs, pour enlever sur les champs les mauvaises herbes.

Depuis quelques jours des ouvriers travaillaient à Leers, sur la rive droite du canal, près de l'endroit désigné sous le nom de *Pont Tournant.* Lundi, dans l'après-midi, un nommé Arthur Glorieux, âgé de 20 ans, demeurant à Tournai, aperçut, dans un champ voisin, l'un de ses camarades qui lui devait neuf francs. Il alla les lui réclamer. Celui-ci lui promit de donner cinq francs dans la soirée.

Vers cinq heures et demie, les ouvriers au nombre d'une soixantaine quittèrent le travail et se dispersèrent dans les estaminets environnants. Vers sept heures, Arthur Glorieux, en compagnie de trois compagnons de travail se mit à la recherche de son débiteur qui lui avait promis les cinq francs en question. Vers huit heures, les quatre ouvriers se disposaient à entrer à l'estaminet situé près du pont, le long du canal, quand ils furent accostés par une cinquantaine de piqueurs qui les terrassèrent. Un jeune homme de 17 ans, François Callens, demeurant à Roubaix, rue Sainte-Elisabeth, cour Degrick, reçut, dans la bagarre, trois coups de couteau, un à la tête, un autre au dos, et le troisième, assez grave, à la main droite. Quant à Glorieux, il a été frappé de plusieurs coups de bâton qui l'étendirent inanimé sur le sol. Les agresseurs prirent ensuite la fuite.

Des soins furent donnés aux blessés à l'estaminet. Le *lendemain matin, un médecin visita François Callens et* le fit admettre à l'hôpital de Wattrelos. Comme ce jeune homme était roubaisien, il a été transporté, mercredi matin à l'hôpital de Roubaix.

La gendarmerie avertie de ces faits a ouvert immédiatement une enquête.

Baisieux. — *Un incendie.* — Mardi, vers trois heures de l'après-midi, les habitants de la commune, étaient mis en émoi par les cris de : Au feu! Au Secours! Un incendie venait de se déclarer dans la ferme de Mme veuve Henneuse-Amée. Les pompiers accourent mais, malgré tous leurs efforts, ils ne purent arriver à enrayer la marche de l'incendie. En peu de temps, toutes la ferme, qui était couverte en chaume, fut la proie des flammes. Les causes sont totalement inconnues. Les pertes sont évaluées à 9000 francs et sont couvertes par une assurance.

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier**, de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, tous les jeudis *(excepté le 3e jeudi du mois), de 9 heu*res 1/2 à midi, et de 2 heures à 4 heures, rue du Collège, 73, (en face du Collège). 28021-56342

L'établissement thermal de St-Amand (Nord) est ouvert du 1er juin au 15 septembre.

Les maladies du système articulaire, telles que ! *rhumatisme articulaire, goutte, arthrites, coxalgies, ankyloses, hydarthroses,* etc. et les maladies du système musculaire : *Paralysies de diverses natures, rhumatismes musculaires, atrophies,* etc. y sont traitées avec succès par les bains de boues combinés avec l'hydrothérapie et l'eau en boisson.

Les cas de guérison ou amélioration obtenus sont considérables.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. **A. Grégoire**, directeur. 30827—62369

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons ! 30826d

On peut se procurer le **plan de la Ville de Roubaix**, au prix de 0 fr. 40, à la librairie du *Journal de Roubaix.*

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Les « Enfants de la Lyre », sous la direction de M. Guillaume, donneront une audition musicale, le dimanche de la Pentecôte en l'église paroissiale pendant la messe de dix heures, à l'occasion de l'inauguration de leur nouvel uniforme et de la bénédiction de leur drapeau.

Le même jour un grand concert-festival sera offert par les *Enfants de la Lyre* à leurs membres honoraires dans le jardin de M. Paul Backaert, à la Place, avec le bienveillant concours de plusieurs sociétés de la ville et de l'étranger.

Le lendemain, un obit solennel sera célébré pour le repos de l'âme de M. Molard, ancien directeur de la société; pendant l'obit, les *Enfants de la Lyre* exécuteront *plusieurs marches funèbres.*

Messieurs les membres de l'association amicale des anciens élèves de l'école libre, qui se sont fait inscrire pour prendre part à la promenade du lundi de la Pentecôte sont convoqués pour dimanche prochain à 11 heures et demie, dans la salle des séances, chez les frères pour prendre connaissance des conditions dans lesquelles ce voyage aura lieu. Ceux qui ne pourraient assister à cette réunion sont priés de s'y faire représenter.

Nous rappelons aux autres membres de l'association qui voudraient profiter des avantages de cette charmante excursion qu'ils peuvent se faire inscrire jusqu'au dimanche 29 courant.

Une adjudication. — Hier après-midi, a eu lieu, dans une des salles de la Mairie, l'adjudication des travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires pendant les années 1892, 1893, 1894; c'est M. Alexandre Vasseur, *entrepreneur à Roubaix, qui a été déclaré adjudicataire,* moyennant un rabais de 20 0/0.

Un accident. — Mercredi après-midi, les deux frères Paul et Albert Delporte, étaient occupés à chercher du bois dans une maison en démolition au hameau du *Laboureur*, quand, tout à coup, une cheminée s'écroula et vint s'abattre sur les deux enfants.

Albert, qui n'avait pas été atteint, se mit à appeler son frère Paul, âgé de 13 ans ; ne l'apercevant plus près de lui, il se mit à crier ; il le vit bientôt se débarrasser des décombres qui l'entouraient ; il était couvert de sang et portait une blessure assez profonde à la tête. Une voisine accourut et débarrassa l'enfant de sa triste position. On fit immédiatement appeler un médecin qui déclara que la blessure n'était pas grave mais que l'enfant serait obligé de garder le lit une quinzaine de jours.

Arrestation d'un fraudeur. — Le sous-brigadier Bosquet et le préposé Payrot, de la brigade des douanes de Roubaix, étant de service, mercredi, vers une heure du *matin, au lieu dit : A la barrière du grand chemin, ont* arrêté le nommé Camille Vantighem, bacleur, âgé de 18 ans, demeurant à Roubaix, rue de Wagram, qui était porteur de 162 boîtes d'allumettes chimiques, de provenance étrangère, d'une valeur de 73 fr. 80.

TOURCOING

UN VIOLENT INCENDIE

Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers 1 heure du matin, M. Charles Libbreck, chauffeur à la filature de laines cardées de M. Albert Pollet, rue de la Chapelle, s'aperçut en allant à son fourneau, qu'un incendie s'était déclaré dans les ateliers de préparations.

L'alarme

La femme Libbreck est concierge de l'établissement : une patrouille qui passait en ce moment rue d'Anvers ayant entendu crier au feu, deux hommes s'en détachèrent pour aller prévenir M. Villon, commissaire du 2e arrondissement. M. le maire fut averti par ses soins et M. le commissaire se rendit ensuite sur le théâtre de l'incendie pour assurer le service *de l'ordre.*

Au Bureau Central

On s'est plaint à plusieurs reprises d'obtenir difficilement la communication immédiate au Bureau central du téléphone ; et c'est ce qui se serait encore produit cette fois-ci. Nous devons dire que c'est sans doute faute d'une organisation bien complète. Il n'y a, en effet, qu'un seul employé de nuit, tant pour le télégraphe que pour le téléphone. C'est au télégraphe que l'employé doit se tenir. Or, s'il est occupé à passer une dépêche quand on le demande au téléphone, il faut bien qu'il fasse attendre. C'est donc au Conseil *municipal d'aviser, afin d'aider, si possible, à com*pléter l'organisation.

Les premiers secours

C'est à 1 h. 25 précises que les pompiers casernés de la place Charles Roussel ont été prévenus. A la minute, quatre hommes sont partis, avec un dévidoir, pendant qu'on attelait la pompe à vapeur. D'autres hommes s'en allaient en même temps au dépôt de la rue Verte; une pompe à bras, qui a rendu de grands *secours,* était aussitôt conduite rue d'Anvers ; et la seconde pompe à vapeur « dite pompe anglaise » suivait de près.

Le dévidoir

Le dévidoir fut aussitôt adapté à la bouche d'eau du carrefour des rues du Dragon et Notre-Dame des Anges. Il est à remarquer que la nuit qui suit un jour de chômage, il y a une pression énorme surtout dans les quartiers les plus en contre-bas des eaux de la Lys; et c'est le cas de la rue de la Chapelle. Aussi, on n'aurait pas su faire de distinction entre le jet des pompes à vapeur et celui du dévidoir.

Le sauvetage

A l'arrivée du dévidoir les flammes s'étaient étendues à toutes les préparations. La filature contigüe à ces ateliers, était fort menacée; aussi tous les efforts furent d'abord dirigés de ce côté et, hâtons-nous de le dire, ils furent couronnés d'un plein succès.

Mais le vent du sud poussait les flammes, qui s'élevaient alors à une grande hauteur, dans une direction opposée, sur un magasin faisant face aux générateurs et à la machine ; et ce magasin touche à l'important établissement de tannerie et corroierie de M. J.-B. Lemaire, rue d'Anvers.

On s'empressa de sortir une grande quantité de balles de laines et coton qu'on mit en tas dans un coin de la cour. Mais bientôt les flammes jaillirent de la toiture et il commençait à tomber sur les sauveteurs des débris enflammés de toutes sortes. M. Villon s'opposa alors absolument à ce que ce travail se continuât plus longtemps.

Chez M. Lemaire

D'un autre côté, le feu ne tarda pas à gagner la première nef de l'établissement de M. Lemaire, longue de 25m. et large de 10, contigüe au magasin et aux préparations de M. Pollet. La pompe à bras y fut mise en batterie, et alimentée par une chaîne. C'est certainement grâce à cette pompe que le feu n'a pas pris de ce côté de plus désastreuses proportions.

Les pompes à vapeur

Le temps parait long en semblable circonstance, mais ce n'est pas en quelques minutes qu'il est possible de développer des centaines de mètres de tuyaux, les hisser à une grande hauteur sur les toitures, y installer les hommes, pour attaquer plus efficacement l'incendie etc., etc. Après une 1/2 heure de fonctionnement régulier des deux pompes à vapeur et du dévidoir, la part du feu était faite; les préparations et le magasin de M. Pollet étaient complètement détruits; et chez M. Lemaire les dégâts étaient considérables.

Les pertes

Les pertes de M. Pollet sont évaluées à 100,000 fr. pour les marchandises et 50,000 pour les constructions. Il y a assurance à *la Confiance, l'Abeille, l'Union Générale du Nord,* à *la France* et au *Monde.*

C'est un des ouvriers de M. Lemaire, du nom de Victor Hugo, qui l'avait prévenu le premier du danger que courait son établissement, mais déjà il était trop tard pour tenter de sauver la masse de marchandises entièrement travaillées et d'un très grand prix, accumulées dans la nef dont nous avons parlé. La perte totale est évaluée à 200,000 francs, assurée au *Phénix,* au *Soleil* et à *l'Union.*

La cause

La cause est, à n'en pas douter, l'échauffement des matières préparées mercredi pour le travail de vendredi matin; échauffement activé par l'accablante chaleur de jeudi.

M. le commandant Masquilier était arrivé l'un des premiers. Le service d'ordre était assuré par MM. Villon et Colard, commissaires d'arrondissement.

A 6 heures les pompes à vapeur ont été reconduites aux dépôts; mais le dévidoir, servi par deux hommes, continua à fonctionner pendant toute la matinée.

Chez M. Lemaire, les ouvriers ont pu travailler aussitôt, et chez M. Pollet, s'il doit y avoir un chômage, il sera de très courte durée.

Le concours d'orphéons. — La commission administrative de la société des *Orphéonistes (Crick-Sicks)* prie messieurs les membres protecteurs du concours d'orphéons, de vouloir bien informer le secrétaire général du concours, 31, Grande-Place, du nombre de places dont ils veulent disposer pour les membres de leur famille habitant sous le même toit.

Ils recevront dans la huitaine des cartes numérotées. Les personnes qui désirent assister au concours feront bien de s'assurer dès aujourd'hui de leurs cachets.

On peut s'en procurer : à Tourcoing, à la librairie Rosoor-Delattre ; à Roubaix, chez M. Jubé-Hertogt, rue de la Gare ; à Lille chez MM. François et Cie, rue des Chats-Bossus. Premières, 3 fr. ; secondes, 2 fr. ; cartes de circulation (places réservées) 5 f.

Les rôdeurs nocturnes. - Encore deux tentatives de vols accomplies dans les mêmes circonstances que celles de la semaine dernière, rue du Tilleul et de l'Epine, c'est-à-dire en démastiquant les carreaux aux portes.

Mardi, vers 11 heures 45 du soir, M. Firmin Gillard, épicier, rue du Virolois, fut éveillé par un bruit de vitres brisées. Il descendit aussitôt et s'aperçut qu'il manquait à sa porte un carreau dont les morceaux étaient par terre. Il regarda de tous côtés et attendit longtemps; n'ayant rien vu ni entendu, il se recoucha.

Au matin il remarqua près de sa porte des gouttes de sang et, à 50 mètres de sa maison, là où le malfaiteur avait dû s'arrêter, il y avait une flaque de sang assez large.

Une heure plus tard deux hommes ont été vus rue des Piats, arrêtés près d'une borne-fontaine ; l'un s'y lavait les mains. Ces deux mêmes individus, qui s'étaient empressés de partir en entendant venir du monde, ont ensuite été remarqués rue de la Gare. Mais ils ont dû faire un détour ; car une deuxième tentative de vol a encore eu lieu, vers une heure du matin, rue des Piats, chez MM. Flipo frères et sœur, marchands. Là aussi on avait démastiqué un carreau de la porte vitrée. Mais les malfaiteurs ont aussi été entendus, et on les a vus prendre la fuite par la rue de Renaix.

Bondues. — *Vol d'effets.* — Pendant que Frédéric Dezetter, domestique chez M. Destombes, fermier, près du fort, était occupé à souper, on lui a pris dans sa chambre six chemises et une paire de bottines presque neuves. On croit connaître le voleur.

— *La cocotte.* — Bien que l'interdiction des deux fermes où la maladie s'est déclarée ne soit pas encore levée, on peut considérer les animaux comme complètement guéris.

Linselles. — Le conseil municipal se réunira le vendredi 27 mai pour une première séance de la session ordinaire de mai. Ordre du jour : comptes de gestion de l'hospice et du bureau de bienfaisance, comptes administratifs.

Halluin. — *recensement des chevaux dans la région.* — La commission chargée du classement des chevaux s'est réunie mardi matin à Linselles, l'après-midi à Roncq. Mercredi ont eu lieu les mêmes opérations le matin à Halluin, l'après-midi à Bousbecques. Tous les propriétaires se sont présentés à l'appel de leurs noms; aucun incident à signaler.

Chansons, fables & pasquilles tourquennoises
PAR WATTEUW
Prix 2 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix.*

DÉPART POUR LA CAMPAGNE

Avant de partir pour la campagne, munissez-vous chez M. Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, de quelques bonnes boites de conserves indispensables, telles que :

Tête de veau au naturel ou en tortue, **Langue de bœuf, Quenelles, Vol au vent** *au gras ou au* maigre, **Conserves de poisson, Filets de sole** et **Matelotte d'anguilles** ; et les délicieuses petites boites de **Foie gras**, les **Saucissons de Lorraine**, les **Salmis**, très utiles pour les dîners à l'improviste. **Raisin** frais, **Fruits, Primeurs.** 30769

LILLE

Les courses de Lille. — *Deuxième réunion de printemps.* — La seconde réunion de printemps, qui a eu lieu, hier après-midi, à l'hippodrome du bois de la Deûle, a été favorisée par un temps superbe. On pourrait même se plaindre d'un excès de chaleur. Aux tribunes, au pesage, sur la pelouse, beaucoup, beaucoup de monde. Un grand nombre de dames en toilettes claires brillantes.

Parmi les notabilités militaires et civiles, remarqué au hasard : le général Loizillon, le général de Chauvenet, les colonels Courson de la Villeneuve et de Benoist, et des officiers supérieurs de toutes les armes; le préfet du Nord, des conseillers de préfecture, des magistrats, des conseillers municipaux, etc. Parmi les propriétaires de chevaux, nous citerons MM. Béthune, vicomte de Brisoult, baron Grenier, baron de la Serve, comte de Hautecloque, Boucquey, Herbau-Lefebvre.

Voici les résultats des courses :

PRIX DU GOUVERNEMENT, au trot monté, 1,000 francs ; 1er, *Jacolow*, à MM. Poiret et Poulin, 10/1 (propriétaire), en 5 m. 45 s. ; 2e, *Kara*, à M. L. Boutnois, 3/1 (Flocon), en 5 m. 46 s. ; 3e, *Camarade*, au baron de l'Epine, 2/1 (Bacheuse), en 5 m. 56 s. Non placés, *Jefferson*, à sir Georges (Goddem), 2 1/2 ; *Képi*, à M. F. Delangle (Chastain), 30 1/2. Pari mutuel : Unité 5 fr. Pesage et tribunes réservées gagnant 21,50 ; 1er placé, 8 f. ; 2, 8,50.

Après cette course, le pari au livre qui fonctionnait a été interdit par M. Guénot, commissaire de police de service.

PRIX DU CHEMIN-VERT. (Hacks et hunters gentlemen riders) 1,000 fr., premier, *Sollicitude* (Morand); deuxième, *Loréa* (Propriétaire); troisième, *Estafette*, (Propriétaire). Non placée *Bettina* (Guyot).

Pari mutuel, pesage et tribunes réunis, unité 5 francs, gagnant 10 fr. Premier placé 8 fr.; 2e placé, 16. Pelouse gagne 12 fr.; placé 8 fr.; 2e, placé 15 fr, gagné par 2 longueurs, du 2e au 3e 1/2 longueur.

PRIX DES DAMES (hacks et hunters, gentlemens riders) (courses de haies). 1,000 francs.

Premier *Mortolod* (De la Motte); deuxième *Mob* (propriétaire); troisième *Mi-Moza* (Morand). Non placés, *Balintor* (de la Robedière). *Nausica* (propriétaire) gagné par 10 longueurs; 3e loin derrière.

Pari mutuel: tribunes et pesage gagnant 50 fr.: 1er placé, 19 fr.; 2e placé, 10 fr. 50, Pelouse gagnant 34 fr. 1er placé, 25 fr.; 2e placé. 10 francs. Rentré 5 fr. partout *Mi-Moza* a été blessée au genou en sautant une haie.

STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1re série), un objet d'art ou d'utilité militaire. - Premier. *Montagnard* (propriétaire); deuxième. *Butte du Trésor* (baron de Nivière). Non placée, *Baronne* (Sommelier). Pari mutuel, unité 5 francs partout: pesage et tribunes gagnant 18 fr.: pelouse 15 fr. 50 gagné par une longueur, le 3e loin derrière.

PRIX DU BOIS (Hacks et hunters, gentlemens riders). — Steeple-Chase, 2,000 francs ; premier, *Iresse* (Bodinot); deuxième, *Stello* (Morand); troisième, *Naurouze* (Propriétaire), gagné par trois longueurs ; du 2e au 3e, 5 longueurs. Pari mutuel : 5 francs partout, gagnant 27 fr. 50 1er placé, 8 francs ; 2e placé aux tribunes et pesage à la pelouse gagnant 21, pour 1er placé 9 francs, 2e placé 10 fr. 50.

Le comte Hautecloque, qui montait *Naurouze*, s'est contusionné la rotule pendant le parcours. Aucun incident bien fâcheux ne s'est produit. Le pari mutuel a atteint, à cette réunion, 25,000 francs, ce qui ne s'était jamais vu.

Tentative de suicide d'un gamin de 14 ans. — Mercredi, vers onze heures du matin, un jeune apprenti peintre, âgé de 14 ans, demeurant chez sa mère, à Moulins-Lille, *s'est tiré dans la tempe droite un coup d'un* revolver calibre 7. Le docteur qui lui a donné les premiers soins n'a pu opérer l'extraction de la balle. L'état du jeune homme est très grave. C'est à la suite d'une réprimande que lui avait faite son frère au sujet d'une pièce de cinq francs qu'il avait soustraite d'un porte-monnaie appartenant à sa mère que l'enfant était monté *dans sa chambre, au premier étage,* où il a pris la détermination de se tuer.

Bourse linière de Lille. — Lins du pays. — Le chiffre d'affaires a été relativement important pour cette saison, malgré la hausse obtenue. En campagne, quelques lots disponibles ont été retirés du marché.

Lins de Russie: — Les affaires ont repris une certaine activité cette semaine, elles ont porté principalement sur les lins rouis à l'eau. Prix fermes.

Etoupes de peignage. — Quelques affaires peu importantes pour les besoins les plus urgents.

Fils. — Affaires calmes, prix sans changement.

Fils de jute.—Affaires toujours calmes. Prix en faveur des acheteurs.

Toiles. — Bon courant d'affaires.

Marché aux blés de Lille du 25 mai 1892. (Cours commercial). — Les prix sont fermes sans affaires.

On tient les blés de 17 à 18,50 les 80 kil.

Les farines sont offertes en boulangerie de 33 à 35.50.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 25 mai

Présidence de M. V. HASSEBROUCQ, maire

La séance est ouverte à 8 h. 20.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire, Sasselange, Lefrançois, Diéval, adjoints, Honoré Dumortier, Ducoulombier, Diéval, Louis Grau, Salembien, Sénélar, Honoré Colson, Delavaivre, Muller, Dhal-Descy, Dupont Chopart, Straet, Delphin-Dumortier, Dalle, Despinoy, Dron, Paul Didry, Delva, Glorieux, Jubaru, Hersin, Cruque, Tack, Leplat, Roux, Caron et Delcroix,

Excusés : MM. Lehoucq, Rasson, Honoré Dhalluin, Goube d'Anzin.

M. Masure est nommé par acclamation secrétaire pour la session ordinaire de mai. Procès-verbal de la première séance est lu par M. le secrétaire général de la Mairie. Ce procès-verbal est adopté.

Dépenses imprévues. — M. le Maire rend compte, comme d'usage, des débours effectués au chapitre des dépenses imprévues, acte est donné de la communication.

Service des adjudications. — Le Conseil est appelé à désigner six de ses membres pour assister à tour de rôle aux adjudications de fournitures ou travaux communaux. Sont nommés au scrutin secret : MM. Ducoulombier, Sénélar, Honoré-Dhalluin, Straet, Cruque, Leplat.

Laïcisation des écoles des filles — Des dépenses urgentes ont été nécessitées pour l'installation des nouvelles institutrices. Ces dépenses s'élèvent à 2.156 francs pour lesquelles un crédit est ouvert.

Emprunt supplémentaire de un million. — M. le Ministre a demandé des explications à la demande de un million de francs. La question est de nouveau renvoyée à la Commission des finances.

Subvention théâtrale. — Le directeur du théâtre de Tournai sollicite une subvention de la ville pour donner des représentations d'opéra et d'opéra comique pendant la saison prochaine, à la salle des fêtes. Renvoi aussi à la commission des finances.

Commission scolaire. Il y a lieu de décider le nombre de conseillers municipaux à désigner pour faire partie de cette commission. Le nombre de sept est fixé et on procède immédiatement à l'élection de ces sept membres. Les noms de MM. Sénélar, Paris, Muller, Delavaivre, Delva, Salembien, Despinoy sortent de l'urne. Ces conseillers sont donc nommés membres de la commission scolaire.

M. Dupont-Chopart attire l'attention de la commission scolaire sur le nombre considérable d'enfants qui ne se rendent pas à l'école. M. Tack fait observer que la commission scolaire ne s'est jamais réunie pendant 4 ans. — M. Dron. Les manœuvres employées pour empêcher les enfants de se rendre aux écoles laïques devront préoccuper immédiatement la commission scolaire.

M. Sasselange propose d'envoyer immédiatement à la Préfecture la composition de la commission scolaire afin que cette commission puisse se réunir immédiatement. — M. le Maire décline la responsabilité de présider cette commission.

M. Dupont-Chopart estime qu'une seule commission scolaire ne suffit pas ; il en voudrait une par quartier. — M. Sasselange. Le contrôle peut facilement s'exercer par l'examen des écoles.

Travaux de voirie. — Plusieurs questions soumises à l'ancien Conseil seront renvoyées devant les commissions compétentes nouvellement constituées.

Octroi. — Il s'agit d'une modification de forme à apporter suivant les observations de la Préfecture, au cahier des charges pour la fourniture pendant trois ans des uniformes des employés d'octroi. C'est à l'attribution de juridiction que l'observation a trait. La modification est adoptée.

Réorganisation de la police. — Suivant la loi il doit y avoir dans chaque commune un commissaire de police pour 10 000 habitants. Le nombre des agents est également insuffisant. La question sera soumise à la commission des finances. — M. Dron. C'est plutôt encore le nombre d'agents que le nombre de commissaires de police qui est insuffisant. C'est donc surtout du côté du nombre d'agents que les préoccupations doivent se porter.

M. Dron signale aussi l'insalubrité du poste de police. Il faudrait ou déplacer le poste ou en rendre le séjour plus habitable au point de vue de l'hygiène. M. le Maire promet de faire le possible pour améliorer ces locaux.

Vérification des viandes. L'autorité supérieure demande la suppression de la taxe de vérification des viandes, cette suppression, étant très importante au point de vue des finances municipales, fera l'objet d'un examen approfondi de la caisse des finances.

Jury criminel. — Les délégués à la commission d'établissement des listes du jury criminel sont : MM. Delva Augustin. Dalle pour le canton-Nord et Rasson et Glorieux pour le canton-sud.

Rue de Turenne. — Les propriétaires de cette rue sollicitent la construction d'un aqueduc dans la partie qui en est encore dépourvue. Le Maire propose de renvoyer la demande aux commissions réunies des finances et de la voirie. Une longue discussion s'engage à cause de ce double renvoi, au sujet des attributions de chaque commission et de la procédure à suivre pour l'examen des affaires dans lesquelles les finances seraient engagées. En fin de compte, c'est la commission seule de la voirie qui étudiera la question.

Cimetière central. — Le Conseil charge sa commission de la voirie d'examiner le projet de construction d'une chaussée. M. Muller présente, à ce propos, une observation sur la « bousculade » qui se produit à certains enterrements, quand les assistants se battent pour serrer la main aux parents. Il serait d'avis d'établir une sorte de barre de fer afin de régler la circulation. Cette proposition n'est pas prise en considération.

Rue de l'Espierre. — M. Delphin-Dumortier réclame contre les lenteurs apportées à l'exécution des travaux de voirie dans la rue de l'Espierre. La tranchée est ouverte depuis 15 jours sans qu'on ait commencé la construction de l'aqueduc, ce qui rend la rue impraticable. M. le Maire promet d'aviser.

Vœux. — M. Dron émet les vœux suivants : 1° que la distribution du pain soit faite deux fois par semaine à domicile; 2° que des cantines scolaires soient établies dans les écoles maternelles. M. Dron présente quelques développements à l'appui de ces vœux.

En ce qui concerne la distribution du pain, il est triste, dit-il, de voir des vieillards, des enfants se rendre par tous les temps le sac au dos pour recevoir leur pain. Il est désirable que la distribution soit faite plus fréquemment qu'autrefois et qu'elle s'effectue à domicile. Il appartient au bureau de bienfaisance de prendre cette mesure, nous ne faisons que la lui indiquer et le conseil municipal serait certainement disposé à l'aider pour réaliser ces améliorations.

Pour les cantines scolaires, dit encore M. Dron, nous avons l'engagement *vis-à-vis de nos électeurs de les ins*taller, nous devons tenir ces engagements. Des cantines fonctionnent admirablement à Paris; la dépense ne serait d'ailleurs pas si grosse qu'on peut le supposer. Il y aurait une distinction à faire entre les enfants de familles aisées ou de familles indigentes.

M. Dron conclut ainsi : Nous avons des sommes importantes pour les travaux de voirie, nous devons bien réservé maintenant une partie de nos ressources à des œuvres de bienfaisance de ce genre et je recommande ces propositions à la sollicitude l'administration. M. le Maire se dit tout disposé à accueillir ces vœux et il en propose le renvoi immédiat à l'examen des commissions compétentes. Adopté.

M. Muller émet le vœu que l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville s'effectue dans le plus bref délai possible. — M. Delavaivre attire l'attention bienveillante de l'administration sur la situation des employés d'octroi.

M. le Maire propose aussi d'attribuer à chaque conseiller la médaille du modèle adopté précédemment.

Commissions municipales. — Le Conseil procède enfin à la nomination de ses commissions spéciales qui sont ainsi composées.

Finances : Félix Muller, Léon Salembien, Julien Tack, Henri Paris, Goube-d'Anzin, Paul Didry, Masure-Six.

Voirie : Auguste Ducoulombier, François Sénélar, Charles Delavaivre, Ernest Delva, Louis Cruque, Fidèle Strat, Alfred Roux, Honoré Dhalluin.

Instruction publique, Beaux-Arts : Masure-Six, Félix Muller, Gustave Glorieux, Gustave Dron, Louis Dupont, Louis Cruque, Louis Despinoy.

Agriculture, Halles : Henri Paris, Jean-Louis Jabaru, Augustin Dalle, Carron-Catel, Paul Didry, Charles Leplat, Emile Delcroix,

Fêtes : Masure-Six, Auguste Ducoulombier, Louis Grau, Ernest Delva, Julien Tack, Charles Leplat, Dhal-Descy,

Gaz : François Sénélar, Honoré-Dumortier, Dhal-Descy, Honoré Dhalluin, Joseph Rasson, Goube-d'Anzin

Militaire : Louis Grau, Charles De Lavaivre, Julien Tack, Alfred Roux, Carron-Catel, Delphin Dumortier.

Travaux publics : Honoré-Colson, Louis Grau, Emile Delcroix, Honoré-Dumortier, Honoré Dhalluin, François Sénélar, Louis Hersin.

Commissions spéciales, chemins de fer : Honoré-Dumortier, Gustave Glorieux, Gustave Dron, Léon Salembier, Félix Muller, Fidèle Strat, Louis Despinoy.

Grands travaux d'utilité publique et Hôtel-de-Ville : Masure-Six, Gustave Glorieux, Charles Delavaivre, François Sénélar, Honoré Dhalluin, Auguste Ducombier, Honoré Colson.

Eaux et bains publics : *mixte*, Masure-Six, Charles Delavaivre, Goube-d'Anzin ; *local*, Félix Muller, Gustave Dron, Honoré Colson, Louis Hersin.

Eaux de l'Espierre, intercommunale : Edouard Sasselange; Honoré Colson, Auguste Ducoulombier.

Eaux de l'Espierre, locale : Gustave Dron, Honoré-Dumortier, Ernest Delva, Fidèle Strat.

Tramways, intercommunale : Edouard Sasselange, Gustave Glorieux, Alfred Roux.

Locale : Gustave Dron, François Sénélar, Henri Paris, Charles Delavaivre.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Un train de plaisir de Roubaix-Tourcoing-Lille à Londres

Roubaix, 27 mai 1892.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix,*

J'ai le plaisir de vous informer que la Compagnie London, Chatham, and Dover Railway d'accord avec la Compagnie du chemin de fer du Nord, ont décidé qu'à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, un train de plaisir à prix réduits aura lieu de Tourcoing, Roubaix, Lille, etc., à Londres via Calais-Douvres.

Le départ de Roubaix est fixé au dimanche matin, 5 juin, pour arriver à Londres vers deux heures de l'après-midi et le retour de Londres le mercredi 8 juin, 5 h. 30 de l'après-midi.

Des affiches paraîtront sous peu donnant tous les renseignements pour ce voyage.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes bien sincères salutations. ARMAND POLLET,
Agent de la Compagnie London, Chatham, and Dover Railway, 53, rue de la Gare, Roubaix.

PETITE CORRESPONDANCE

A un militaire. — Vous auriez dû en référer à M. le général commandant le corps d'armée, par la voie hiérarchique, en donnant exactement tous les détails contenus dans la lettre que vous nous avez écrite. Quoiqu'il soit bien tard pour le faire, vous pourriez recourir à ce moyen extrême.

J. B. D. — 1. Non. 2. S'il ne peut se présenter, il doit fournir un certificat médical au conseil de révision. 3. Il doit en faire la demande à M. le préfet ; mais il est douteux qu'elle reçoive un accueil favorable.

Un éclaireur. — 1° Dans tous. 2° Bonne vue. Savoir monter et conduire les chevaux. Etre lettré, ou exercer une profession telle que celle de tailleur, cordonnier, sellier, etc.

A. B. C. 97. — 1° 1m60 taille. 2° 0m78 périmètre au minimum.

Un futur soldat.— 1° Quand on a le grade de sous-officier ou assimilé à ce grade. 2° Les examens sont très sérieux. Certes ; il faut quelques notions de mathématiques supérieures. 3° Oui. 4° Oui, à la condition qu'il n'en ait pas dispensé un autre.

Concerts et Spectacles

Le concert public au square Pierre Catteau. — L'*Association symphonique* a donné, le jour de l'Ascension, à cinq heures de l'après-midi, un concert au square Pierre Catteau. Une foule nombreuse s'y était rendue avec la conviction d'entendre de la belle musique parfaitement exécutée. L'interprétation des divers numéros du programme a complètement répondu à cette attente.

Malheureusement la disposition du square n'est pas favorable à une audition de ce genre. Un petit nombre de personnes seulement ont pu trouver place dans les allées voisines du kiosque et suivre l'exécution en détail. Le plus grand nombre n'a pu saisir que des fragments par suite de l'éloignement et de la grande diffusion en plein air des sons délicats des instruments dont se compose un orchestre symphonique.

Quoi qu'il en soit, l'exécution a été remarquable à tous les points de vue. Sous la direction intelligente et ferme de M. Koszul, l'Association symphonique a rendu tous les mouvements et tous les nuances avec une rare perfection. Nous avons particulièrement remarqué les deux parties de la *Farandole*, les *Tambourinaires* et la *Provençale* de Th. Dubois, écrites avec une verve exubérante et interprétées avec un chaleureux entrain.

FEUILLETON DU 28 MAI 1892. N° 8

GEORGES, GEORGETTE & GEORGINA

Par Pierre NOËL

— Monsieur le curé, Georges ne me parle jamais ainsi.

— Je le sais ; lui-même a *subi le prestige* d'un premier amour. Vous avez voyagé, vu le monde ; vous avez été fêtés dans sa famille, chez ses amis. Mais l'attente secrète d'une intimité paisible restait au fond de son âme. Et, vous le dirai-je, la mort de sa sœur lui apportait avec la douleur, la pensée consolante d'arriver enfin au bonheur intime et durable.

— Oh ! si ce que vous dites était vrai, M. le curé.

— Je puis vous l'affirmer, il ne tient qu'à vous de le rendre heureux.

— Oh ! quelles perspectives s'ouvriraient devant moi ; comme ce serait noble, héroïque !

— Non, mon enfant, ce serait simplement d'un esprit juste et d'un bon cœur.

— Georges ne pense pas à ces choses, dit avec assurance la jeune femme.

— Si, Madame.

— Qui vous l'a dit, Père.

— Lui-même.

A ce mot, Georgette regarda le vieux prêtre qui l'observait avec une émotion atténuant *seule* la dignité imposante de son attitude. Elle se tut... et reprit humblement :

— Père, il vous a parlé ?

— Oui, ma fille.

— Quand donc ?

— A l'instant même ; et, vous le dirais-je, je me suis porté garant de votre intelligence. J'allais demander de vos nouvelles ; mais voyant sur mon visage les traces d'une douloureuse émotion, il m'interrogea. Je lui appris la mort de cette pauvre femme dont je viens de vous parler ; la position du père et des enfants. Votre bon mari me remit une somme d'argent en me disant : « Monsieur le curé, j'apportais cette aumône afin que vous veuillez bien prier et faire prier pour nous ». — Enfin, attristé comme vous-même, il m'a raconté ce qui lui causait tant de peine. « Allez vers elle, Monsieur le curé, recommandez-lui cette pauvre famille ; si elle vous donne... Eh bien ! j'ai confiance... Dieu nous réunira ». Alors, je suis venu... et vous m'avez donné, ma fille.

— Ah ! attendez, attendez-moi.

La jeune femme passant du petit salon où elle était, dans sa chambre, revint bientôt tenant en ses mains quelques rouleaux d'or : elle les mit avec âme dans les mains du bon prêtre qui les refusa.

— Oh ! prenez, prenez-les, Monsieur le curé; cet or était destiné à mes toilettes d'hiver et... peut-être n'irais-je plus dans le monde.

— *Je ne crois pas que ce soit le désir* de votre mari et il ne faut rien exagérer, mais il ne voudrait pas voir dès soins frivoles absorber tous vos instants.

— J'essaierai, Monsieur le curé, je réfléchirai et je me formerai un plan de conduite. Je tâcherai d'arriver à satisfaire toutes les exigences. dit avec un peu d'amertume cette jeune femme qui n'avait à subir d'autres exigences que celles de son bon cœur et de son bon sens.

— Parlez à votre mari, chère Madame. Il saura vous entendre, vous aider à réaliser ce qu'il y a de mieux, pour vous deux et pour l'enfant que le bon Dieu vous confie... et que vous devez élever selon Dieu et pour lui seul.

Georgette rougit, hocha un peu la tête, fit danser son petit pied et garda le silence.

Le bon prêtre ne lui disait pas qu'il s'était permis de faire à Georges quelques justes observations : sa tristesse, son amour pour Georgina ne le rendaient-ils pas un peu sombre ; avait-il absolument raison d'en vouloir à sa femme qui, après tout, ne connaissait pas la pauvre morte et ne l'aimait que par amour pour son mari. A cela Georges objectait que si sa femme avait eu le moindre cœur, elle eût compris et aimé sa sœur pour ses précieuses et douces vertus.

Après un court silence, levant sa main comme pour bénir la jeune femme ou lui imposer *ses* conseils, le vieux prêtre dit lentement :

— Permettez-moi de vous donner encore quelques avis. Elevé à la campagne, je prendrai mes comparaisons dans la vie champêtre. Recevez-les avec la simplicité qui me les inspire : Le mariage est un joug d'amour et de paix. Comme deux bœufs liés ensemble pour cultiver le champ du Seigneur, vous devez marcher du même pas et dans le même sillon. Si l'un tire à droite et l'autre à gauche, vous vous lasserez sans nul profit. Il me semble que, jusqu'alors, vous n'avez fait que vous rendre au labour par une route douce et fleurie ; mais, considérez que même dans le chemin de gazon que vous parcourez ensemble, si vos efforts tendent à vous séparer, votre promenade deviendra pénible, désagréable.

Marchez du même pas, chère dame, vous encourageant l'un l'autre, ne craignez rien; des sacrifices que vous aurez à faire, surgiront de profondes joies. Le champ du Seigneur, c'est l'âme, l'intelligence de Georgina. Cultivez-le, afin d'y semer le bon grain. Vous aimez les fleurs; vous savez ce qui convient à vos fougères et à vos cyclamens. Et, tout en laissant agir l'action souveraine de la nature, vous l'aidez en dispensant l'eau, le soleil, l'air trop vif ou trop froid. Georgina, c'est la petite fleur du bon Dieu, qui l'a confié à vos soins. Il vous fait l'honneur d'attendre de vous une coopération intelligente, active. Mesurez le bon exemple, les bonnes œuvres, une étude simple mais suivie de l'Evangile...

La grâce de Dieu, cette sève immortelle, fera le reste, et la chère petite âme embaumera votre maison de la bonne odeur de ses vertus... Si vous voulez une image plus en rapport avec votre position présente : Souvenez-vous, aussi, ma fille, mon enfant, que le cœur d'une femme est un écrin dans lequel Dieu dépose, comme une perle précieuse, l'amour de son mari, mais il faut que l'écrin soit secret et fidèle.

Le bon prêtre se retira, non sans conseiller instamment à la jeune femme de parler à Georges, de s'entendre avec son meilleur ami.

Georgette remercia laconiquement le vénérable vieillard, mais lui demanda avec grâce de prier pour elle. Puis elle demeura quelques instants silencieuse et pensive, les mains croisés sur ses genoux.

Elle ne se blâmait pas encore, mais, du moins, elle ne se plaignait plus. Le regard triste et froid de son mari, ce regard, depuis quelque temps, lui causait un malaise indicible.

Jusqu'alors, avec un dépit involontaire, irréfléchi, voulant se dérober à ce malaise, sans pouvoir y parvenir, elle avait essayé de déplorables moyens. A mesure qu'elle revenait à de plus généreux sentiments, il lui semblait que le regard de Georges, comme autrefois un peu voilé de douceur et de tendresse, la fixait avec une bienveillance attentive.

Au moment où le rayonnement d'une résolution généreuse éclairait le visage de la jeune femme, un léger coup, frappé à la porte de la chambre, vint la distraire de ses résolutions. C'était Jeannette qui, toute violette de froid, arrivait de l'antichambre glaciale d'une modiste en vogue, où elle avait attendu le perfectionnement accompli de la coiffure de Madame. Georgette passa dans sa chambre, prit le carton et sans l'ouvrir le posa sur la toilette.

Jeannette, debout, gardait le silence, puis, respectueusement, elle dit .

— Madame veut-elle que je lui essaie la coiffure, afin qu'on puisse la retoucher si elle ne convient pas à Madame..., car la modiste a dit, avec une certaine impatience: aujourd'hui, je ne me sens pas inspirée !

— En vérité ! non merci ! Vous avez bien froid. Jeannette, si le poële est éteint dans la lingerie, rallumez-le.

— Madame doit avoir plusieurs commissions, c'est le grand bal ce soir. Madame aura besoin de moi. Je n'ai pas allumé le poële.

— Allumez-le, je n'ai besoin de rien.

— Qu'est-ce que ce papier, demanda Georgette en remarquant une feuille pliée que sa bonne tenait à la main.

Jeannette rougit un peu, se troubla et murmura.

— Monsieur a voulu que je copie cette complainte qui a tant fait pleurer Mademoiselle, je vais la remettre dans la chambre de Monsieur.

— Donnez-la moi, dit Georgette instinctivement impressionnée.

La bonne se retira et Georgette lut cette naïve complainte :

COMPLAINTE DE LA DAME DE NEZON
Dialecte de Cornouaille

— O notre bonne petite mère, quand vous n'êtes plus, qui apaisera notre faim ? Qui nous donnera des vêtements et des remèdes ? Qui guérira nos plaies ?

Quel deuil hélas ! quel deuil au pays, chère Dame ! Adieu, notre mère douce, bonne, pourquoi nous avez-vous quittés ?

« Pauvre, pauvre chérie ! Nos pleurs sont » au-dessus de toutes les louanges ; mais il ne » faut pas pleurer quand notre mère est dans le » bonheur ».

« Quand elle est avec la sainte Vierge, avec Jésus » et les apôtres, avec les saints et les saintes, et son » époux. »

Le prêtre qui était près de son lit parlait pour elle d'une voix douce :

« Saints et saintes du ciel, recevez, recevez, mon âme ;

— « Oh ! venez afin que je puisse, tout de bon, aimer avec vous, Dieu notre père dans le Paradis, pendant l'éternité. »

« — C'est à ces mots qu'elle a passé.

» — Elle a passé doucement en souriant, notre chère mère, comme si elle eût vu la porte du Paradis ouverte devant elle.

» C'était la fête de Notre-Dame-du-Carmel, une belle fête pour mourir ! C'est le soir du vendredi, ce grand jour où mourut le Sauveur,

» Cessez donc, chers pauvres, cessez de gémir; ne pleurez pas, si vous l'aimez ; le blé est mûr, les anges l'ont coupé.

» Le vieil arbre est tombé, le Maître a emporté son bien; mais beaucoup de jeunes rejetons restent après lui.

» Les petits oiseaux pourront encore faire leurs nids sous les feuilles vertes, et chanter les louanges de Dieu qui ne laisse ni l'oiseau ni l'homme dans le besoin.

» Disons le *De profundis* près de la tombe de la Dame du Plessis, et qu'on écrive sur sa pierre : *Ici repose la mère des pauvres* (1). »

(*A suivre.*) PIERRE NOEL.

(1) Chants populaires de la Bretagne, par le vicomte de la Villemarqué (appendice.)